



Charte Ambassadeurs de la marque « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ! »

Préambule

Les Ambassadeurs de la Seine-et-Marne jouent un rôle essentiel dans la promotion du département. Leur mission est de partager leur passion pour la Seine-et-Marne, de témoigner de leurs expériences de vie et de faire découvrir ses richesses touristiques à travers diverses actions et plateformes/supports de communication.

Article 1 : Mission de l'Ambassadeur

En devenant Ambassadeur de la Seine-et-Marne, vous vous engagez à :

- 1. Promouvoir le département :** Mettre en valeur les attraits touristiques, culturels, gastronomiques et naturels de la Seine-et-Marne.
- 2. Partager vos expériences :** Témoigner de vos découvertes et coups de cœur à travers des récits, photos, vidéos et autres contenus.
- 3. Participer aux actions de promotion :** Contribuer activement aux campagnes et événements organisés par Seine-et-Marne Attractivité.

Article 2 : Moyens de promotion

Les Ambassadeurs s'engagent à utiliser différents moyens pour promouvoir la Seine-et-Marne, tels que :

- 1. Le bouche à oreille :** Parler de vos expériences et découvertes avec votre entourage.
- 2. Les réseaux sociaux :** Partager régulièrement des contenus sur vos profils personnels (Facebook, Instagram, TikTok, etc.) en mentionnant @77VivreEnGrand et en utilisant les hashtags #77VivreEnGrand et #ambassadeur77.
- 3. Blogs et sites web :** Écrire des articles ou posts sur vos blogs ou sites web pour toucher un public plus large.

Article 3 : Comportement de l'Ambassadeur

Les Ambassadeurs s'engagent à adopter un comportement exemplaire en toutes circonstances :

- 1. Respect et bienveillance :** Interagir avec respect et bienveillance envers les autres membres du réseau.



2. Authenticité : Partager des expériences vécues de manière authentique et honnête.

3. Responsabilité : Publier des informations vérifiées et ne pas diffuser de contenu inapproprié ou trompeur.

Article 4 : Engagements de Seine-et-Marne Attractivité

Seine-et-Marne Attractivité s'engage à :

1. Fournir des informations et ressources : Mettre à disposition des Ambassadeurs des informations pertinentes et des ressources promotionnelles (brochures, cartes, goodies, etc.).

2. Organiser des événements : Inviter les Ambassadeurs à des événements et visites exclusives pour enrichir leur connaissance du territoire.

3. Valoriser les Ambassadeurs : Relayer les contenus des Ambassadeurs sur les canaux officiels de « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ». Et inclure les Ambassadeurs dans les actions de promotion print et digitales « Seine-et-Marne, Vivre en Grand ! ».

Article 5 : Durée de l'engagement

L'engagement en tant qu'Ambassadeur de la Seine-et-Marne est d'une durée d'un an, renouvelable tacitement, sauf avis contraire de l'une des parties.

Article 6 : Fin de l'engagement

L'Ambassadeur peut mettre fin à son engagement à tout moment en informant Seine-et-Marne Attractivité par écrit, à sandra.michaud@attractivite77.fr. De même, Seine-et-Marne Attractivité se réserve le droit de mettre fin à l'engagement d'un Ambassadeur en cas de non-respect de la présente charte.

Article 7 : Acceptation de la Charte

En devenant Ambassadeur de la Seine-et-Marne, vous acceptez les termes de cette charte et vous vous engagez à les respecter.

Merci de votre engagement et bienvenue dans le réseau des Ambassadeurs de la Seine-et-Marne ! Ensemble, faisons rayonner notre beau département !